

COMMUNE DE GHISONI (Haute-Corse)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 28 octobre 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat **par Me Marie-Anne PIERI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mme Julie Marie GIANNETTI, dt à GHISONACCIA (20240) 120 Fetta di Casabianca, née à GHISONI (20227) le 10 avril 1931, vve de Mr Simon Jacques CESARI.

DESIGNATION DES BIENS :

Article 1 :

COMMUNE DE GHISONI (HC) :

Diverses parcelle de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	43	VILLOSA	00 ha 13 a 56 ca
D	88	VILLOSA	00 ha 04 a 65 ca
D	91	VILLOSA	00 ha 01 a 20 ca
D	136	CEPPO	02 ha 99 a 47 ca
D	137	CEPPO	00 ha 00 a 13 ca

Article 2 :

COMMUNE DE GHISONI (HC) :

Une maison en ruines élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant 2 pièces , cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	74	PAGANELLO	00 ha 00 a 48 ca
D	76	PAGANELLO	00 ha 00 a 22 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI